

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023\_06\_003-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 27 juin 2023**  
**Convocation du 20 juin 2023**

**N° 2023\_06\_003**

**Objet : Agriculture - Convention Cadre de partenariat entre la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche**

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, Guy MASSOT, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre :                      pour : 334                      abstention :

**Sylvie CHEYREZY, conseillère déléguée à l'agriculture**, expose aux conseillers la volonté de la Chambre d'Agriculture, dans le cadre du Projet Alimentaire interTerritorial, de se rapprocher des collectivités locales afin de les accompagner sur les bonnes pratiques. La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, suite au lancement ambitieux du dispositif PAiT, fait partie des territoires fléchés par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de ces partenariats.

Il est ainsi question, d'établir une convention cadre entre la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et la Chambre d'Agriculture qui permettra la mise en place d'actions à l'échelle du Projet Alimentaire interTerritorial. La convention est jointe à la délibération.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** la convention cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du département de l'Ardèche.

**Autorise** le Président à signer ladite convention cadre avec la Chambre d'Agriculture ainsi que les documents qui s'y réfèrent.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON